



Ni ici, ni maintenant

France 3 plus qu'une marque, un chiffre, une chaîne indissociablement associée aux régions, à la proximité. France 3 Corse une histoire, une référence pour nos téléspectateurs que la Direction de France télévision voudrait gommer, remplacer par un nom méconnu « ici » qui préfigure sur le continent comme chez nous un rapprochement avec radio France.

Si Via Stella ne semble pas encore menacée par un changement d'identité, France 3 Corse l'est.

Est-il si urgent de basculer ? Quelles sont les garanties de transfert d'audiences ? Pourquoi amener une telle confusion ? Combien coûtera cette décision ? Qui va payer ? Toutes ces questions ont été posées en CSE réseau, sans que la direction puisse répondre autre chose que des éléments de langage fallacieux et absurdes.

Ainsi, le CSE du Réseau a adopté à l'unanimité une résolution pour contester en justice le développement de cette « marque », dont France Télévisions ne détient pas les droits. Ce nom est propriété de Radio-France, et adopter le nom d'un autre média est une absurdité stratégique, qui ne s'explique que par le zèle de notre direction à prétendre que la fusion des programmes régionaux a déjà eu lieu.

Les organisations syndicales de France 3 Corse Via Stella s'associent au CSE réseau et exigent pour les salariés de France 3 Corse :

- l'abandon du projet de l'effacement de France 3 au profit de la « marque » ICI ;
- la diffusion de leurs programmes régionaux sur France 3, sous la « marque » France 3 ;
- l'assurance du maintien de leur contrat de travail dans France Télévisions ;
- le maintien de notre site internet au sein de FTV. Pas de transfert vers Radio France ;
- L'arrêt de la publication sur le site francebleu.fr d'articles rédigés par des journalistes de France 3 ;
- Une plus grande lisibilité, rapports et études d'impact à l'appui, des projets de la direction concernant France 3.

Les organisations syndicales SNJ, STC, UNSA appellent les salariés de France 3 Corse Via Stella à cesser le travail le 04 novembre à 0h00 pour une durée de 24 h.

Ajaccio, le 28 octobre 2024

Pour le SNJ Frédéric DANESI Pour le STC Joseph TRUDDAIU Pour l'UNSA Aldo FOGACCI

france.tv

reçu en main le 28.10.24 à 14h35 avec le réseau d'usage